

ANNEXE 12

TRAVAUX DE SAISIE DES INFORMATIONS DANS FARANDOLE

Comme pour les RAP 2008 , la production des RAP 2009 s'effectuera dans l'application FARANDOLE. C'est donc dans cette application que les ministères doivent saisir les données du budget général, des comptes d'affectation spéciale, des comptes de concours financiers et des budgets annexes nécessaires à l'édition des RAP 2009¹.

1) Les comptes d'accès à FARANDOLE :

Suite aux recommandations de l'audit de l'application Farandole effectué début 2009 par la Cour des comptes, il vous est demandé de désigner des « référents habilitations FARANDOLE ».

→ Il devra n'y avoir qu'un seul référent par ministère.

→ Il devra n'y avoir qu'un seul référent par Service de Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel.

Les coordonnées (nom, prénom, mèl, téléphone) de ces référents accompagnées de l'identification de leur périmètre (Ministère ou SCBCM) doivent être envoyées au plus vite au Bureau de l'Informatique et des Infrastructures (BII) de la direction du budget à l'adresse suivante : claudine.fouquet@finances.gouv.fr .

A noter : ce référent n'a pas nécessairement besoin d'avoir lui-même un compte d'accès à FARANDOLE.

Rôles du « référent habilitations FARANDOLE » :

- être le point de passage et de validation systématique de toute demande de création, suppression ou modification d'habilitation Farandole.
- connaître la liste des utilisateurs et l'organisation sous-jacente, de son périmètre. Le Bureau BII de la DB lui fournira la situation actuelle et une première revue systématique sera effectuée avant le début de la campagne de saisie des RAP 2009.
- faire connaître au Bureau BII de la DB les coordonnées de son remplaçant temporaire ou définitif en tant que de besoin.

2) Présentation de FARANDOLE :

Pour les nouveaux utilisateurs, une séance de « **présentation** » de Farandole est organisée le 4 février 2010 de 9h30 à 12h 30 en salle V6063Ouest1 au 139 rue de Bercy à Paris. Afin de nous permettre de vérifier que les capacités d'accueil de la salle ne sont pas dépassées, les demandes d'inscriptions accompagnées de coordonnées téléphoniques doivent être envoyées à la direction du Budget à :

formationbii.budget@finances.gouv.fr

Des guides utilisateurs disponibles derrière le lien « Informations importantes ici » de la

¹ La liste et le chiffrage des dépenses fiscales sera introduit dans Farandole par la direction du budget .

page d'accueil de FARANDOLE doivent suffire pour les **personnes ayant déjà utilisé** l'application pour les RAP ou PAP précédents.

L'APPLICATION FARANDOLE....

....permet, entre autres, la production des RAP 2009 présentés par mission et programmes.

La saisie du contenu des RAP est décentralisée dans les ministères : chaque ministère accède aux programmes dont il a la charge. Il assure la saisie des informations nécessaires à la confection des documents.

L'accès à l'application se fait à travers le navigateur web Internet Explorer (version 5.5 ou ultérieure). Après connexion par nom d'utilisateur et mot de passe (voir supra), l'utilisateur peut accéder à travers des écrans de navigation aux programmes sur lesquels il est habilité.

Différents modes de saisie sont possibles suivant le type de donnée :

- Saisie de type fiche : permettant la saisie de libellé, de choix dans des listes déroulantes, ...
- Saisie colonnée : pour les parties chiffrées (ETPT, analyse des coûts notamment), permettant la saisie de montant sur un mode tableur,
- Saisie « Flip-flop » pour l'analyse des coûts et la ventilation des actions « personnel » à reventiler permettant en plus de la saisie de montant en mode colonné d'avoir un nombre de lignes variable.
- Saisie de texte riche : un logiciel² encapsulant le traitement de texte MS Word permet la saisie des parties littéraires en respectant les contraintes graphiques et techniques. Si vous ne disposez pas de Microsoft Word, un mode de fonctionnement par export / import de fichiers au format RTF est prévu.

A l'issue de la saisie, la livraison est effectuée pour chacun des lots de chaque programme.

Cette livraison dépend du mode d'organisation choisi par le ministère :

- Pour les ministères ayant choisi le mode d'organisation à « un niveau » (ex : saisie unique par le bureau budgétaire du ministère), après cette livraison, la direction du Budget peut accéder à vos données dans FARANDOLE pour relecture, correction et validation.
- Pour les ministères ayant choisi le mode d'organisation à « deux niveaux » (ex : saisie par un service puis modification et livraison par le bureau budgétaire du ministère) : la livraison à la Direction du Budget est effectuée par le bureau « centralisateur » du ministère.

Durant toute la phase de saisie et aussi après livraison, les utilisateurs peuvent imprimer les RAP des programmes dont ils ont la charge ainsi que les missions correspondantes. La génération des documents est effectuée sur les serveurs de l'application et les utilisateurs sont informés de la mise à disposition du document par message électronique dans leur boîte aux lettres.

Pour toutes questions sur l'application et son environnement, vous pouvez prendre contact avec le bureau de l'informatique et des infrastructures (BII) de la direction du budget à l'adresse suivante en envoyant un mél à farandole@finances.gouv.fr.

² Ce logiciel de type ActiveX est automatiquement installé lors de la 1^{re} connexion à l'application FARANDOLE sous réserve que votre navigateur l'autorise. Pour plus d'information à ce sujet, se reporter au guide des principes généraux de saisie Farandole, disponible derrière le lien « Informations importantes ici » de la page d'accueil de Farandole.

3) Une saisie découpées en lots :

Les fascicules sont présentés par mission, mais leur élaboration se fait programme par programme.

La saisie des « RAP » dans FARANDOLE se fait par programme et par lots correspondants aux différentes parties des RAP.

En dehors d'**un nouveau lot** créé pour le RAP 2009 : « commentaire sur l'exécution des crédits transférés au titre du **plan de relance** », le découpage en lot est le même que celui des RAP 2008.

Le calendrier détaillé en annexe 1 de cette circulaire vous donne pour chacun des lots les différentes dates de livraison à respecter pour les RAP 2009.

Une transaction de livraison, intégrée à FARANDOLE, vous permettra d'avertir la direction du budget que vous avez terminé la saisie d'un lot pour un programme donné. Pour chacun des programmes qui vous concernent, les lots sont livrés séparément à la direction du budget.

L'application FARANDOLE sera ouverte à partir de mi-janvier 2010 de façon progressive pour la saisie des RAP 2009. Vous en serez informés par mèl.

Même si les « RAP » sont saisis partie après partie, FARANDOLE permet d'imprimer les documents en l'état, à tout moment, par lot, par programme ou par mission.

4) La volumétrie de la documentation des RAP

La volumétrie de la documentation d'un RAP dépend de son importance et de sa complexité. Il est primordial de tout mettre en œuvre pour offrir la meilleure lisibilité possible de ces documents. La volumétrie ne doit pas excéder celle des PAP.

5) La Charte graphique des RAP

La charte graphique (mise en page, taille de police,...) a été définie, dans l'objectif d'une meilleure accessibilité et d'une homogénéité accrue des documents, avec un cabinet conseil lors des PAP 2007. Elle a été également appliquée aux RAP 2006, RAP2007, RAP 2008 , PAP 2008, PAP 2009 et aux PAP 2010 et le sera également appliquée aux RAP 2009.

Les principales caractéristiques techniques de cette charte graphique sont rappelées dans le « Guide des principes généraux de saisie Farandole » disponible derrière le lien « Informations importantes ici » de la page d'accueil de Farandole. Elles peuvent également être observées dans la maquette des RAP 2009 annexée à la présente circulaire.

Pour garantir la lisibilité d'ensemble des RAP, il est impératif que vous **respectiez les consignes de mise en forme**. Toute mise en forme aménagée oblige la Direction du Budget à faire de fastidieuses reprises manuelles pour garantir une présentation cohérente de votre document comme de l'ensemble des documents qui doivent respecter une charte graphique.